



REGLEMENT DU CLASSIC MID AMATEUR DE VAL QUEVEN Dates 5 ET 6 JUN 2022

Ligue de Golf



Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none">- Être licencié à la FF Golf et s'être acquitté du "droit de jeu fédéral" de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.- Être à jour de ses droits d'engagement à tous les Classic Mid Amateur.- Avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve- Remplir tous les critères sportifs d'inscription- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur- Être titulaire d'un certificat médical 2022 de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. <p>Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. Épreuve non-fumeurs : cf. § 1.2-2 (5)</p>
TERRAIN	Val Quéven Messieurs : 6012 m - Par 72 - SSS : 71,9 - Slope 138 - Marques blanches Dames : 5269 m - Par 72 - SSS : 73,8 - Slope 136 - Marques bleues
FORMULE DE JEU	Simple Stroke Play 36 trous – 18 trous par jour Entraînement la veille du 1 ^{er} tour sur réservation des départs au 02 97 05 17 96
INDEX	L'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, sera pris en compte.
SERIES	Messieurs : 1 ^{ère} Série Index 11,4 maximum Dames : 1 ^{ère} Série Index 15,4 maximum
INSCRIPTIONS	<p><u>La date limite</u> d'inscription est fixée au 26/05/2022 Bulletin d'inscription et paiement en ligne sur le site de l'association sportive : asgolfqueven.fr La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site de l'A.S. le 30/05/2022</p> <p>Champ de participants limité à 144 joueurs dont 33 dames minimum. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2022 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu). Le comité de l'épreuve a toute latitude pour attribuer les wild cards attribuées par la ligue.</p> <p>Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, ensuite des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le paragraphe précédent.</p> <p>En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.</p>
DROIT D'ENGAGEMENT	80€ pour les joueurs extérieurs 60€ pour les joueurs Blue Green abonnés « EXCLUSIVE » extérieurs à Val Quéven et Ploemeur (en cours de validité) 35 € pour les joueurs Blue Green abonnés « Golf Pays de Lorient » et/ou « Ouest » et/ou « France » Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.
TIRAGE DES DEPARTS	1 ^{er} tour : le champ de joueurs sera divisé en 4 blocs de 1 à 4 (des meilleurs index aux moins bons) et les départs se feront dans l'ordre suivant : Bloc 2 puis 1, 3 et 4. 2 ^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1 ^{er} tour Diffusion des horaires de départ la veille de la journée de reconnaissance : asgolfqueven.fr ou au 02 97 05 17 96
PRIX	Dames : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Brut - Messieurs : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Brut.
DEPARTAGE	En cas d'égalité pour la 1 ^{ère} place à la fin de l'épreuve, les joueuses et les joueurs concernés partiront en play-off en trou par trou sur les trous fixés par le Comité. En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS.
REMISE DES PRIX	À l'issue de la compétition au Club House, suivie d'un cocktail.
COMITÉ	Le Comité est composé de l'arbitre désigné, du directeur du golf et d'un membre du bureau de l'association. Il pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ de joueurs et/ou des conditions climatiques.